



Avis de la Municipalité

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 7 février 2018, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Laurent Clerc, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°01/18 concernant le budget communal révisé pour l'exercice 2018, avec un amendement;
- d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Theumann et Consorts "Amélioration de la téléphonie mobile à Saint-Sulpice".

Le Secrétaire e.r. :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Ray', is written over the printed name.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 8 février 2018